

# Accident d'exposition au Sang (**AES**) en activité libérale : **COMMENT RÉAGIR ?**



## QUE DOIS-JE CONSIDÉRER COMME UN AES ?

Tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang

- ▶ Lors d'une effraction cutanée (piqûre ou coupure)



- ▶ Par projection sur une muqueuse (œil, bouche)



- ▶ Sur une peau lésée



## POURQUOI MON AES EST-IL À RISQUE ?

Le risque dépend :

- ▶ De la gravité de l'AES : profondeur de la blessure, geste en intravasculaire (IA, IV), aiguille creuse, de gros calibre, visiblement souillée de sang
- ▶ Des caractéristiques du patient source : virémie élevée
- ▶ De l'absence de traitement post-exposition



## QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE COUPURE OU PIQURE ?

- Règle n°1 :  
**NE JAMAIS FAIRE SAIGNER**



- Règle n°2 :  
**LAVER** à l'eau et au savon pendant **5 minutes**

- Règle n°3 :  
**RINCER** abondamment



- Règle n°4 :  
**DÉSINFECTER** après séchage ou immersion pendant **5 minutes**, avec du Dakin, de la Bétadine dermique ou de l'alcool à 70°



- En cas de projection sur une muqueuse :  
**Rincer pendant 5 minutes** avec de l'eau ou du sérum physiologique



- **AES = PRISE D'AVIS MÉDICAL**  
**CONSULTER AU MIEUX DANS LES 4H ET AU PLUS TARD DANS LES 48H SUIVANT L'EXPOSITION.**  
Contacter un médecin référent ou joindre le service des urgences le plus proche.

Trouvez le référent AES le plus proche sur votre smartphone

